

Le Conseil d'Administration
Collège Romain Rolland, Clichy-sous-Bois

À
Monsieur Auverlot, Recteur de l'académie de Créteil,
s/c de Monsieur Chaleix, Inspecteur Académique – DASEN de Seine-Saint-Denis
s/c de Monsieur Cortès, Principal du collège,

Clichy-sous-Bois, le 15 juin 2020

Le Conseil d'Administration du Collège Romain Rolland de Clichy-sous-Bois ne peut se satisfaire de la proposition de Dotation Horaire Globale qui lui a été attribuée en premier lieu. En effet, celle-ci implique des classes de 3^e à **25 élèves par classe en moyenne, sans compter les inclusions** (qui concernent trois dispositifs : une ULIS et deux UPE2A), alors que le collège est classé **REP+ et Éducation Sensible**. Les groupes de langues et les inscriptions d'ores et déjà prévues vont impliquer **des classes de 3^e à 26 élèves, voire plus quand l'objectif affiché est de 23 !**

Cette proposition de dotation a été construite sur la base d'une moyenne du nombre d'élèves par classe dans l'établissement sous-estimée et qui permet artificiellement d'afficher un chiffre inférieur à 23 sur l'ensemble de l'établissement. Ce mode de gestion par les chiffres a mis à mal le système hospitalier et il produit aussi ses effets délétères sur le système éducatif.

La crise que nous vivons actuellement sera-t-elle enfin suffisante pour que nos alertes répétées chaque année soient entendues ? Permettra-t-elle enfin de faire passer la réalité du terrain avant des chiffres ? Permettra-t-elle de retrouver la volonté d'une éducation qui se donne les moyens de faire réussir le plus grand nombre et les enfants les plus en difficulté ?

La proposition actuelle ne permet pas cela. Elle implique une diminution des chances de réussite individuelle des futurs élèves de 3^e, dont on sait qu'un suivi le plus individualisé possible est un levier indispensable, mais qui n'est efficace qu'avec des effectifs raisonnables, d'autant plus dans les classes de 3^e, qui préparent aux lycées.

Au vu de cet état des lieux alarmant, des nombreux courriers et de l'audience à la DSDEN (03/03/2020), **le Conseil d'Administration demande de nouveau qu'une division supplémentaire soit octroyée**, pour qu'un enseignement de la meilleure qualité possible puisse être dispensé aux élèves de 3^e. Pour cela, il est nécessaire de modifier la proposition de dotation **en y ajoutant les moyens horaires nécessaires à l'ouverture de cette division : 26 heures de structure et 3 heures d'autonomie réglementaires pour un total de 29 heures le plus tôt possible, pour permettre à l'établissement de prévoir convenablement la rentrée prochaine. Sans ces moyens horaires au complet, le remède serait plus dangereux que le mal.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service publique d'Éducation et en son fonctionnement dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil d'Administration